

## Grands émetteurs finaux

Selon le site d'EC qui traite des grands émetteurs finaux : [http://www.ec.gc.ca/lfe-gef/home-lfe\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/lfe-gef/home-lfe_f.htm) , on précise la définition suivantes:

### Grands émetteurs finaux

Les grands émetteurs finaux sont des entreprises qui produisent des biens dans des secteurs à forte intensité d'émissions, incluant la production primaire d'énergie, la production d'électricité et certains secteurs de la production minière et de la fabrication. Les deux critères suivants sont utilisés pour définir les secteurs des grands émetteurs finaux:

- des émissions annuelles moyennes de 8 kt ou plus d'équivalent dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) par établissement; et
- des émissions annuelles moyennes de 20 kg ou plus de CO<sub>2</sub>e par 1000 \$ de production brute.

### Fabrication et mines

Les grands émetteurs finaux des secteurs de la fabrication et des mines sont des entreprises engagées dans des processus à forte intensité d'énergie et d'émissions reliés à l'extraction et à la transformation de matières premières en produits primaires et intermédiaires. Les grands émetteurs de ces secteurs comprennent : les produits chimiques; les engrais; les pâtes et papiers; l'extraction minière; la fusion et le raffinage (y compris l'aluminium); l'aluminium, l'acier; le ciment; et la chaux.

D'autres entreprises manufacturières, telles que celles qui font de l'assemblage, ne sont pas considérées comme des grands émetteurs finaux puisqu'elles ne répondent pas aux critères de seuil pour les grands émetteurs présentés ci-dessus.

### Pétrole et gaz

Le secteur des pétrolier et gazier comprend la production, la transformation, le transport et la distribution de pétrole et de gaz naturel.

### Électricité

La production d'électricité thermique sera assujettie aux règlements proposés sur les GEF. Les sources thermiques, excluant la cogénération, ont une intensité des émissions allant de 360 t CO<sub>2</sub>e/GWh (gaz naturel très efficace) à 700 - 1489 t CO<sub>2</sub>e/GWh (charbon).

Sur une autre page, on définit ce qui fait partie de secteur amont de l'industrie pétrolière:  
[http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/about/faq\\_f.cfm#petrole](http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/about/faq_f.cfm#petrole)

## **Quelles émissions sont associées au secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière?**

Les émissions du secteur amont de l'industrie sont liées à l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel; ce sont les suivantes :

- émissions fugitives pendant l'exploration, la production et le transport;
- émissions dues à l'extraction de l'hydrogène du gaz naturel (pendant la valorisation du pétrole lourd);
- les émissions de combustion des carburants générées par le producteur pour l'exploration et l'extraction du pétrole et du gaz, la valorisation des sables bitumineux, ainsi que le transport et la distribution du gaz naturel (dont la consommation de carburant des installations de compression).